

Le Maire de Brest interdit l'épiphanie mais accorderait 160000 euros à un édifice musulman

écrit par Christine Tasin | 8 février 2013



Décidément on parle beaucoup de Brest et de son maire dans le landernau patriote ! Mais il faut avouer qu'il y a de quoi. Début janvier François Cuillandre [interdisait](#) que l'on parle d'Epiphanie dans les écoles à l'occasion de la galette des rois, mais ne disait mot (et qui ne dit mot consent) quand le [sulfureux](#) imam intégriste de la mosquée [invitait](#) les enseignants de la ville à lui amener leurs élèves (en [vain](#), ouf !).

Et à présent, une des élues du Conseil municipal s'inquiète devant les 160000 euros qui doivent être votés mardi soir pour "un édifice cultuel musulman"... ce qui, a priori, est illégal, comme elle l'explique très bien dans [l'article](#) que lui a consacré le *Télégramme*.

Les responsables de Résistance républicaine Bretagne vont suivre le dossier et prendre contact avec Brigitte Hu pour en savoir plus. Nous serons vigilants et, s'il y a bien

illégalité, nous sommes prêts à assister un citoyen brestois afin qu'il saisisse le Tribunal administratif après le vote de la dite subvention, si vote et subvention illégale il y a.

Je vous invite en attendant à dire votre attachement à la loi de 1905 au Maire et à son Conseil municipal. **Hôtel de Ville de Brest** 2, rue Frézier – BP 92206 29222 Brest Cédex 2
Standard Ville : 02 98 00 80 80 Accueil Information : 02 98 00 80 96

Christine Tasin